

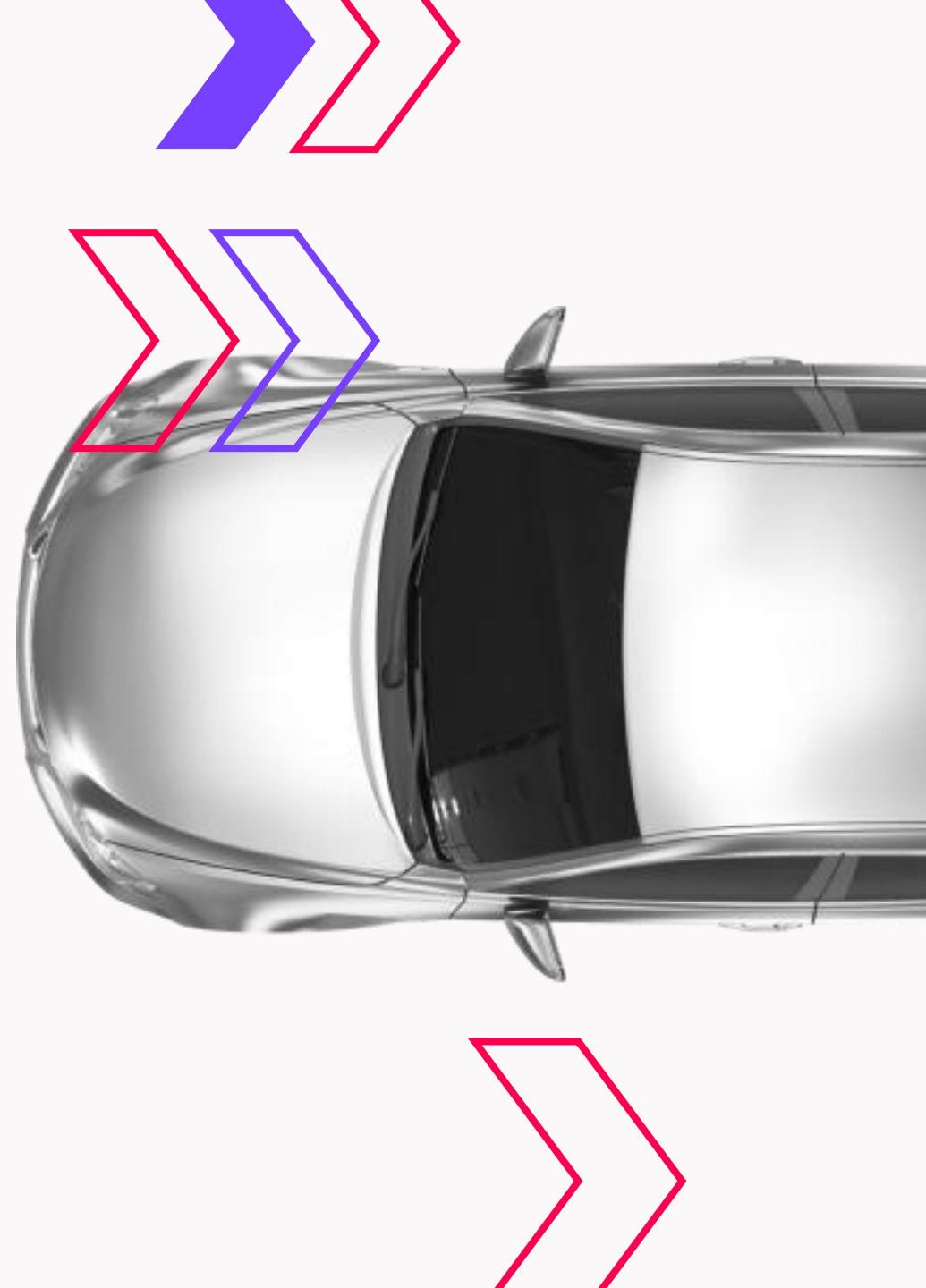
drivemedia

La régie 100% auto

Tarifs et CGV



2026



SOMMAIRE

01



Caradisiac.com
tarifs bruts
Page 3

02



Lacentrale.fr
tarifs bruts
Page 4

03



Packs Drivemedia
tarifs bruts
Pages 5-6

04



Conditions
commerciales
Page 7

05



Conditions
générales de ventes
Pages 8-11

Tarifs bruts

Desktop			
Univers	Formats	Mode de vente	Tarif brut HT
Rotation générale	Arche vidéo	CPM	120 €
Rotation générale	Arche	CPM	100 €
Magazine / 2 roues Communautaires / RG	Billboard 970 x 250	CPM	120 €
Magazine / 2 roues Communautaires / RG	Pavé 300 x 250	CPM	55 €
Magazine / 2 roues Communautaires / RG	Grand Angle 300x600	CPM	85 €

Mobile			
Univers	Formats	Mode de vente	Tarif brut HT
Rotation générale	Bannière	CPM	35 €
Rotation générale	Header	CPM	55 €

Tablette			
Univers	Formats	Mode de vente	Tarif brut HT
Rotation générale	Mégabannière 728x90	CPM	35 €

Desktop / Mobile / Tablette			
Univers	Formats	Mode de vente	Tarif brut HT
Magazine / 2 roues Communautaires / RG	Native Ads	CPM	20 €
Magazine	Pré-roll	CPM	60 €
Magazine	Post-roll	CPM	60 €
Magazine	Inread	CPM	60 €
Magazine	Publi-rédactionnel	Forfait	NC
Magazine	Brand Content	Forfait	NC
Magazine	Sponsoring Salons & Events	Forfait	NC
Magazine	Sponsoring thématique	Forfait	NC
Magazine	Live	Forfait	NC
Magazine	Supplément partenaire	Forfait	NC

la centrale

Tarifs bruts

Desktop			
Univers	Formats	Mode de vente	Tarif brut HT
Rotation générale	Arche vidéo	CPM	120 €
Rotation générale	Arche	CPM	100 €
Magazine / 2 roues Communautaires / RG	Billboard 970 x 250	CPM	120 €
Magazine / 2 roues Communautaires / RG	Grand Angle 300x600	CPM	85 €

Tablette			
Rotation générale	Mégabannière 728x90	CPM	35 €

Desktop / Mobile / Tablette			
Univers	Formats	Mode de vente	Tarif brut HT
Auto / 2 roues / Utilitaire / RG	Native Ads	CPM	20 €
Auto / 2 roues / Utilitaire / RG	Pavé	CPM	55 €
Auto / 2 roues / Utilitaire / RG	Retail VO	CPM	20 €
Emailing reprise	Email	CPL	500 €
Auto	Label VO	Forfait	NC
Auto / 2 roues / Utilitaire / RG	Publi-rédactionnel	Forfait	NC
Auto / 2 roues / Utilitaire / RG	Supplément partenaire	Forfait	NC

Packs DriveMedia

caradisiac la centrale

Desktop / Pack auto		
Formats	Mode de vente	Tarif brut HT
Exclusivité HP	Forfait journée	125 000 €
Arche Vidéo	CPM	120 €
Arche	CPM	100 €
Billboard 970x250	CPM	120 €
Grand Angle 300x600	CPM	60 €

Desktop / Mobile / Tablette / Pack Auto		
Formats	Mode de vente	Tarif brut HT
Native Ads	CPM	20 €
300x250	CPM	45 €
CPM-A (tous formats)	CPM	40 €
CPC-A (tous formats)	CPC	10 €
PowerEvent	CPC	10 €

Tablette / Pack auto		
Bannière	CPM	35 €

Packs DriveMedia

Extension d'audience

Desktop		
Formats	Mode de vente	Tarif brut HT
Arche	CPM	100 €
Billboard 970x250	CPM	120 €
Mégabannière 728x90	CPM	30 €
Pavé 300x250	CPM	30 €

Mobile		
Bannière	CPM	35 €

Desktop / Mobile / Tablette		
Formats	Mode de vente	Tarif brut HT
Native Ads	CPM	20 €
Social Ads	CPM	20 €
Vidéo instream	CPM	80 €
Vidéo inread	CPM	80 €

Conditions commerciales

Majorations

Applicables sur la base des montants bruts facturés hors taxes avant remises	
Créa vidéo non-livrée en redirect	20%
Ciblage géographique	20%
Ciblage contextuel (catégories, marques, etc.)	20%
Ciblage socio-démo	20%
Ciblage segment DMP	25%

Remises

Remise volume (remise accordée par annonceur et par contrat (ou OI) sur la base du montant brut HT)		
A partir de 10 000 €	5% à partir de 75 000 €	25%
A partir de 15 000 €	10% à partir de 100 000 €	30%
A partir de 30 000 €	15% à partir de 150 000 €	35%
A partir de 50 000 €	20% à partir de 200 000 €	40%

Remises

Remise nouvel annonceur	15%
S'applique au montant brut HT de tout premier ordre d'achat d'un annonceur du 1er janvier au 31 décembre 2026 sur les sites commercialisés par DriveMedia	
Remise fidélité	5%
S'applique au montant brut HT à partir du second ordre d'achat d'un annonceur n'ayant pas investi en 2025 sur les sites commercialisés par DriveMedia	
Remise professionnelle	15%
Applicable pour les achats via un intermédiaire titulaire d'une attestation de mandat	
Remise cumul des mandats	5%
Applicable pour les achats via un mandataire ayant investi pour un minimum de 2 annonceurs distincts du 1er janvier au 31 décembre 2026	
Montant minimum	
Montant net HT par ordre d'insertion	2 500 €

Conditions générales de ventes

1. Acceptation des conditions générales de vente
2. Définitions
3. Formation du contrat
4. Tarifs
5. Remise du matériel publicitaire
6. Refus de diffusion d'une publicité /
Annulation de publicité
7. Conditions de paiement
8. Responsabilités du client
9. Droits de propriété intellectuelle
10. Limitation de responsabilité
11. Informations du client / Statistiques
12. Manquements contractuels
13. Interprétations des présentes
/ Stipulations générales
14. Convention de preuve
15. Attribution de compétence et loi applicable

Les Conditions Générales de vente ont pour objet de définir les modalités dans lesquelles la société GROUPE LA CENTRALE, SAS au capital de 6 265 500 euros, RCS Paris N° 318 771 623, (N° de TVA intracommunautaire : FR 293 187 716 23), ayant son siège social au 37, rue du Rocher, 75008 Paris (ci-après « DriveMedia ») commercialise à un Annonceur (ci-après le « Client ») des espaces publicitaires disponibles sur ses sites Internet Lacentrale.fr et Caradisiac.com, ainsi que sur les sites Internet de ses partenaires.

1. Acceptation des conditions générales de vente

Les présentes stipulations constituent un accord contractuel entre le Client et DriveMedia.

En signant l'Ordre d'insertion, le Client reconnaît remplir les conditions pour bénéficier de la qualité de Client définies ci-après à l'article 2, avoir pris connaissance des présentes CGV, ainsi que du document intitulé « Spécificités techniques » annexé aux présentes, (ci-après ensemble désigné « Les Documents contractuels ») et accepter de s'y conformer sans aucune réserve.

Si le Client refuse de se conformer à l'une quelconque des obligations et conditions contenues dans les présentes CGV ou l'un quelconque des Documents contractuels, il est invité à ne pas contracter avec DriveMedia.

Les présentes CGV pourront être modifiées par DriveMedia, à tout moment et sans préavis. Le Client est donc invité à consulter régulièrement leur dernière version mise à jour, disponible à tous et accessible en permanence sur la page d'accueil le Site www.drivemedia.fr, en cliquant sur le lien hypertexte : « Conditions générales de vente ».

Les présentes CGV et les autres Documents contractuels régissent seuls la relation contractuelle entre le Client et DriveMedia, ci-après désignée comme « le Contrat » et prévalent sur tout autre document. Aucune tolérance de DriveMedia ne pourra être interprétée comme valant renonciation aux droits et obligations résultant des présentes CGV et/ou des autres Documents contractuels.

2. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales de Vente, les termes suivants seront employés avec le sens et la portée ci-après définis:

Client : Annonceur ou son mandataire dûment habilité en vertu d'un contrat écrit, consistant en une entité dotée de la personnalité juridique et jouissant de la pleine capacité pour contracter avec DriveMedia conformément aux présentes.

Insertions ou Publicités : Tout contenu graphique, visuel, audiovisuel, sonore et/ou écrit, quelle qu'en soit la forme de présentation et de diffusion, et notamment sous forme de bandeaux, logotypes, vidéos, destinés à promouvoir la/les marque(s) et/ou les biens et/ou services de l'Annonceur.

Impressions : Affichage d'une publicité sur une page d'un site Internet.

Ordre d'insertion : Document contractuel présentant le détail de la diffusion d'une campagne de publicité au sein des espaces publicitaires commercialisés par DriveMedia, tels que précisé dans ledit document.

3. Formation du contrat

1. Le Client envoie une demande de devis à DriveMedia en vue de la diffusion de Publicités sur les espaces publicitaires commercialisés. Cette demande ne peut pas porter sur un montant inférieur à 2500€ (deux mille cinq cent euros) Hors Taxes.

DriveMedia transmet alors au Client une proposition commerciale qui définit les emplacements, formes et modalités de diffusion des Publicités ainsi que les prix y afférents. La proposition commerciale reste valable quinze (15) jours à compter de sa date d'émission. Le Client doit donner son accord à DriveMedia dans ce délai, par tout moyen écrit permettant d'établir sans équivoque son acquiescement aux conditions proposées.

Sous réserve des disponibilités décrites dans la proposition commerciale, DriveMedia transmet alors au Client un Ordre d'insertion par courrier électronique.

Cet Ordre d'insertion, dûment signé et complété, doit être retourné par le Client par fax au numéro indiqué ou par courrier électronique.

2. La réservation d'espace publicitaire ne sera effective et définitive qu'à la réception par DriveMedia de l'Ordre d'insertion dûment signé et complété par le Client.

3. Sauf mention écrite et expresse, les propositions commerciales s'entendent sans exclusivité.

4. Les Ordres d'insertion ne seront envoyés à un mandataire ou sous-mandataire de l'Annonceur par DriveMedia que sous réserve de réception d'une copie du contrat de mandat justifiant de cette qualité.

4. Tarifs

1. Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de l'émission de la proposition commerciale par DriveMedia.

2. En cas de contradiction entre les tarifs mentionnés dans la proposition commerciale et/ou l'Ordre d'insertion et les tarifs figurant dans le barème tarifaire en vigueur, les tarifs figurant dans le barème tarifaire en vigueur prévaudront.

3. Les tarifs en vigueur sont disponibles auprès de DriveMedia sur simple demande.

4. Les tarifs ne comprennent pas les frais techniques tels que les éventuels frais de création et de réalisation des Insertions. Ceux-ci étant spécifiés expressément dans les Ordres d'insertion.

5. Les conditions tarifaires des propositions dites "promotionnelles" et signalées comme telles, ne sont valables que pour la durée qu'elles précisent.

6. Les tarifs pratiqués par DriveMedia peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis. Ces modifications seront sans incidence sur les Ordres d'insertion en cours et les propositions émises.

5. Remise du matériel publicitaire

1. Lorsque le Client procède, ou fait procéder par un tiers, à la création et/ou à la réalisation de la Publicité, il s'engage à fournir les éléments constitutifs de celle-ci, ou des tags de redirection actifs, au moins 3 jours ouvrables avant la date fixée pour la mise en ligne pour une campagne standard et 7 jours ouvrables pour un dispositif intégré (habillages, site dédié, etc.).

2. Tous les éléments fournis par le Client doivent impérativement être conformes aux contraintes techniques prévues par le document « Spécificités techniques ».

3. Le non respect des dispositions des articles 5.1 et 5.2 par le Client dégage DriveMedia de toute responsabilité en cas de non respect de la date de mise en ligne initialement prévue et libère DriveMedia de son éventuel engagement de livraison de volume sur la période contractuelle.

4. La non-fourniture des créations à diffuser ou des tags de direction ne dégage pas le Client de son obligation de payer le prix convenu dans l'ordre d'insertion.

6. Refus de diffusion d'une publicité / Annulation de publicité

1. Toutes les Publicités doivent être conformes à la législation et à la réglementation en vigueur en France et, notamment, respecter les droits des tiers (droits de propriété intellectuelle, droits de la personnalité, etc.).

DriveMedia se réserve le droit de refuser, annuler, demander la modification ou retirer toute Publicité qui se révélerait contraire à sa ligne éditoriale, à sa déontologie, à ses intérêts matériels ou moraux, ou aux règles de sa profession, ainsi que toutes celles susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, culturelles et politiques des internautes, qui contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ou aux droits des tiers.

2. En aucun cas, DriveMedia ne pourra être tenue pour responsable du refus de diffuser une Publicité pour l'une des causes énoncées à l'alinéa précédent, ce refus ne pouvant ouvrir droit à aucune indemnité de quelque nature que ce soit au profit du Client.

3. Si la demande d'annulation d'une Publicité par le Client intervient moins de trois semaines (21 jours calendaires) avant la date de début de la campagne, l'Ordre d'insertion ne peut être annulé et le prix convenu est exigible dans la totalité.

Si la demande intervient plus de trois semaines (21 jours calendaires) avant la date de début de la campagne, elle ne pourra être acceptée que moyennant une indemnité égale à 30 % du prix convenu.

7. Conditions de paiement

1. Le Client est responsable du paiement des Ordres d'insertion qu'il a lui-même passés ou qui ont été passés en son nom et pour son compte.

2. La facturation des prestations fournies par DriveMedia est établie après réalisation de la campagne en fin de mois sauf mention contraire expresse dans l'Ordre d'insertion.

3. La facture est établie au nom de l'Annonceur et lui est adressée directement, le mandataire éventuel en reçoit un exemplaire.

4. Les factures sont payables à 30 jours calendaires à compter de la date de facture et doivent être réglées par chèque ou virement à l'ordre de la société GROUPE LA CENTRALE.

Dans tous les cas, DriveMedia se réserve la possibilité d'effectuer le recouvrement directement auprès de l'Annonceur, si les factures demeurent impayées par le mandataire.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement, de plein droit, par l'Annonceur, de pénalités de retard fixées à 3 fois le taux de l'intérêt légal, majorées d'une indemnité forfaitaire pour frais

de recouvrement fixée à 40 euros conformément aux articles L.441-6 et D.441-5 du Code de commerce.

5. DriveMedia se réserve la possibilité de prévoir des conditions de paiement spécifiques. Lorsque le règlement est demandé à la remise de l'Ordre d'insertion, l'exécution par DriveMedia de ses obligations n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif du règlement.

6. En cas de non recouvrement des factures impayées par voie amiable, le montant de toutes les factures impayées sera augmenté de plein droit de 25 % à titre de pénalité forfaitaire en application des articles 1226 et suivants du Code Civil.

8. Responsabilités du client

1. Le Client reconnaît être l'auteur unique et exclusif des Publicités ou, à défaut, détenir l'ensemble des droits nécessaires à leur utilisation, reproduction et diffusion, notamment sur les espaces commercialisés par DriveMedia.

2. Le Client est responsable du contenu de ses messages publicitaires (texte, logo, photographies, etc.) et certifie que les Publicités ne contreviendront pas à la législation et à la réglementation en vigueur (notamment relative à la publicité, à la concurrence, à la promotion des ventes, à la propriété intellectuelle, à l'utilisation de la langue française, au droit de la personnalité, à la collecte de données personnelles), ni aux droits des tiers (afférent notamment aux droits de propriété intellectuelle sur leurs oeuvres, leurs marques et leurs logiciels), et qu'il ne comporte aucun message diffamatoire ou dommageable à l'égard de tiers.

3. Le Client s'engage à garantir DriveMedia, ainsi que ses dirigeants et employés de toute demande ou action d'un tiers et d'indemniser DriveMedia de l'intégralité de tout préjudice qu'elle subirait de ce chef et garantit DriveMedia contre toute action fondée sur la diffusion de la Publicité.

La garantie porte notamment sur tous dommages et intérêts et/ou sanctions pénales auxquels serait condamnée DriveMedia et s'étend aux frais de justice éventuels.

4. Les mandataires (régies, agences, etc.) sont responsables conjointement avec leur mandant des Ordres qu'ils transmettent à DriveMedia.

9. Droits de propriété intellectuelle

1. Chaque Partie s'engage à respecter l'intégralité des droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie, notamment sur ses marques et noms de domaine et s'interdit notamment de susciter toute confusion dans l'esprit du public à quelque fin que ce soit, et par quelque mode que ce soit.

2. Le Client reconnaît être propriétaire des marques, logos, sites et de tout autre signe nécessaires à l'exécution des présentes ou à défaut, déclare avoir toutes les autorisations pour pouvoir librement utiliser les éléments précités au sein des Publicités et en consentir un droit d'usage à DriveMedia aux fins de reproduction et communication au public via les espaces publicitaires commercialisés par cette dernière.

10. Limitation de responsabilité

1. DriveMedia fera ses meilleurs efforts pour assurer la diffusion des Publicités sur ses sites Internet ainsi que sur les sites Internet de ses partenaires. Toutefois, le Client reconnaît que les prestations liées à Internet relèvent d'un domaine particulièrement complexe de la technique informatique. DriveMedia

n'offre aucune garantie quant au fonctionnement ininterrompu des sites et/ou à la continuité de la diffusion de la Publicité. Sa responsabilité ne sera pas engagée notamment en cas de retard, de défaillance, d'impossibilité d'accès à ses sites Internet et/ou aux sites Internet édités par ses partenaires pour lesquels DriveMedia commercialise des espaces publicitaires.

2. Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de la Publicité du fait notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à DriveMedia et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel, de la part du Client, ni ouvrir droit à une nouvelle insertion aux frais de DriveMedia ou à une indemnisation, de quelque nature que ce soit, du Client.

3. Tout retard ou, suspension de la diffusion de la Publicité ne pourra, éventuellement, ouvrir droit qu'au seul remboursement ou au non-recouvrement, total ou partiel, du prix de la Publicité.

4. La responsabilité de DriveMedia ne saurait être engagée du fait de la création de nouveaux espaces publicitaires, quel qu'en soit l'emplacement, la nature, la forme et les caractéristiques, postérieurement à la signature de l'Ordre d'insertion.

5. De même, la responsabilité de DriveMedia ne saurait être engagée du fait de la fermeture définitive de ses sites Internet ou des sites Internet de ses partenaires et ce quel qu'en soit le motif. Toutefois, DriveMedia fera ses meilleurs efforts pour informer l'Annonceur de cette fermeture au moins deux mois avant la date effective de celle-ci.

11. Informations du client / Statistiques

1. DriveMedia informera le Client, par courrier électronique, dès la première mise en ligne de la Publicité.

2. Au cours de la campagne, DriveMedia s'efforcera de mettre en ligne, à disposition du Client et accessible au moyen d'un mot de passe confidentiel, les statistiques journalières relatives à la Publicité diffusée. Un bilan de campagne sera adressé au Client dans le mois suivant la fin de la diffusion de la Publicité.

3. Le Client reconnaît et accepte que toutes les statistiques établies par DriveMedia relatives à la diffusion des Publicités font office de données officielles et définitives entre les parties relatives aux performances de DriveMedias en terme d'Impressions, de clics ou de toute autre unité de mesure utilisée, sur une/des Publicité (s), et que lesdites statistiques prévaudront entre les parties sur toute autre donnée enregistrée par le Client ou un tiers, eu égard à la Publicité en cause. Il appartient au Client de prendre les mesures nécessaires pour pouvoir conserver les statistiques sur un support durable.

12. Manquements contractuels

1. Le Client ne pourra invoquer un manquement dans l'exécution de l'Ordre d'insertion que si ledit manquement a fait l'objet, en cours de campagne et au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants sa date de fin, d'une notification adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception, à DriveMedia. Le Client ne pourra se prévaloir valablement d'une quelconque erreur ou d'un défaut d'exécution de DriveMedia à l'expiration de ce délai.

2. En cas de non respect par le Client de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales de Vente, DriveMedia se réserve le droit de suspendre ou de résilier de plein droit, sans formalités, l'Ordre d'insertion.

13. Interpretations des présentes / Stipulations générales

1. Les présentes CGV (en ce compris les Documents contractuels) expriment l'intégralité de l'accord intervenu entre les parties relativement à leur objet.

2. Dans l'hypothèse où l'une quelconque des stipulations du présent Contrat serait déclarée illégale, nulle ou inapplicable par une juridiction ou une autorité de quelque ordre qu'elle soit, la validité des autres stipulations du présent Contrat ne saurait en être affectée.

3. Les titres attribués aux articles, paragraphes, alinéas et annexes du présent Contrat n'y figurent que pour la commodité de sa lecture et ne pourront en aucun cas être invoqués en vue de son interprétation. Sauf indication contraire, toutes les références faites au présent Contrat à des articles, paragraphes, alinéas et annexes constituent des références aux articles, paragraphes, alinéas et annexes du présent Contrat.

4. Le fait que DriveMedia n'ait pas exigé l'application d'une stipulation quelconque du présent Contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de DriveMedia découlant de ladite stipulation.

14. Convention de preuve

DriveMedia et le Client décident, d'un commun accord, que les systèmes et fichiers informatiques de DriveMedia feront foi entre eux.

En conséquence, les fichiers et registres informatiques stockés au sein des systèmes informatiques exploités par DriveMedia ou pour son compte dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, pourront être valablement utilisés et produits comme preuve de l'exécution du Contrat, et plus généralement de tout événement, communication ou relation intervenus entre les Parties à l'occasion de cette exécution.

Ainsi, DriveMedia pourra valablement produire dans le cadre de toute procédure, aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, les données, fichiers, programmes, enregistrements ou autres éléments, reçus, émis ou conservés au moyen des systèmes informatiques précités, sur tous supports numériques ou analogiques, et s'en prévaloir, sauf erreur manifeste.

15. Attribution de compétence et loi applicable

Tout litige relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du Contrat et leurs suites, sera porté devant le Tribunal compétent de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence, en référé ou sur requête.

La conclusion, la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation du Contrat et leurs suites éventuelles sont soumises à la loi française.



Merci !

Contactez-nous

 37 rue du rocher, 75008 Paris

 contactpub@drivemedia.fr

Suivez-nous

 [company/drivemediafr](https://www.linkedin.com/company/drivemediafr)

 <https://www.drivemedia.fr>